

M A D I È R E

infos

Octobre 2021



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N°39

Éditorial

Depuis plusieurs années, il ne peut se passer une semaine, sans que soit évoqué **le problème, de plus en plus récurrent, des déchets en général, et des déchets ménagers en particulier.** Pour ces derniers, vous avez reçu ou vous allez recevoir une information du SPECTOM du PLANTAUREL concernant la nouvelle composition des sacs jaunes, qui désormais pourront contenir à **compter du 1er novembre**, tous les emballages ménagers sans distinction, qu'ils soient en métal, carton ou plastique, ce qui devrait simplifier l'indispensable tri et ce qui semble être une bonne décision. Par contre, je suis **en total désaccord avec la politique actuelle du SPECTOM**, impulsée par la Présidente Florence ROUCH, concernant les déchets ménagers (poubelles vertes) et les déchets verts, qui s'oppose à toute évolution du traitement de ces déchets, malgré les orientations préconisées par l'Etat. En effet, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.) qui s'applique sur **l'enfouissement et l'incinération des déchets**, existe depuis plusieurs décennies, fixée à 17€ la tonne enfouie jusqu'en 2018, elle augmentent fortement année après année pour atteindre 65 € en 2025. Cette augmentation de la **T.G.A.P.** a été

décidée par l'Etat pour inciter les Syndicats à **remplacer l'enfouissement par d'autres procédés.** Cette taxe sera d'**un montant de 2 500 000 €** en 2025 par an pour le SPECTOM et répercutée sur l'ensemble des usagers. Aujourd'hui il existe **de nouvelles techniques de traitement des déchets ménagers** qui permettent, d'une part, de **valoriser la matière organique**, et d'autre part, la **production d'électricité avec les Combustibles Solides de Récupération** et de broyer les quelques 5 % de déchets ultimes en fin le traitement, générant également des recettes importantes. Ne plus enfouir les déchets, permettrait au SPECTOM d'économiser 2 500 000 € par an puisque la T.G.A.P. ne s'appliquerait pas. Dans les prochaines années tous les déchets quels qu'ils soient devront être **valorisés ou recyclés.**



Jean DEJEAN



Conseil municipal

Travaux routiers communaux

Comme chaque année, des **travaux de réfection de la voirie communale** ont été réalisés sur les secteurs où les dégradations sont souvent les plus fréquentes, suite notamment, à des intempéries ou à des mouvements de terrain. **Pour 2021, c'est la voie communale du Bascou / La Bastisse** qui a bénéficié de rénovation sur la partie roulante ainsi que d'un curage de fossés. Pour le pro-

gramme 2022, c'est **la voie communale du hameau les houstesses** qui a été retenue. Par ailleurs, **d'autres travaux** sont réalisés **en régie** au quotidien : les espaces verts, l'entretien des bâtiments communaux et autres.

Travaux routiers départementaux

Le conseil départemental a décidé d'engager des travaux importants sur notre commune qui seront réalisés courant

octobre et novembre. D'une part, la rénovation nécessaire du **pont situé au hameau les houstesses**, qui était sous surveillance depuis plus de 10 ans par les services des routes départementales, d'autre part, **la réfection totale de l'aqueduc** situé à l'intersection des routes départementales 110 et 119, après le hameau des houstesses, avec notamment un nouveau busage souterrain pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales. ■

Infos pratiques

Déploiement de la fibre optique

Les travaux nécessaires au déploiement du réseau Orange en fibre optique se poursuivent sur notre territoire et devraient se terminer dans les tout prochains mois. Ce nouveau réseau doit permettre un accès plus rapide à Internet, comparé au réseau actuel en cuivre. Les personnes intéressées par ce raccordement doivent en faire la demande à leur opérateur.

Recensement Militaire

Tous les adolescents, garçons et filles, doivent se faire recenser obligatoirement dès l'âge de 16 ans en se présentant à la mairie munis d'une pièce d'identité, et de préférence dans les trois mois qui suivent la date d'anniversaire. **Un document officiel** leur sera délivré à cet effet, attestant du recensement, et nécessaire ensuite pour se présenter à certains examens

Inscription sur les listes électorales

Nous invitons les citoyens qui se sont installés dernièrement dans notre commune, à venir s'inscrire sur **les listes électorales**, en mairie, soit le lundi après-midi de 13h30 à 18h00, soit les autres jours sur rendez-vous en appelant le 06 67 19 89

96, afin de participer au prochain scrutin, dont ceux des élections présidentielles et législatives qui auront lieu en avril et juin 2022. Cette démarche est également possible par Internet.

Risques d'intoxication au monoxyde de carbone (rappel)

Comme chaque année à l'approche de l'hiver, les services de la Préfecture nous demandent de rappeler aux citoyens, **les risques d'intoxication au monoxyde de carbone**, à l'intérieur des habitations **en période hivernale**, et qui provoque chaque année une centaine de décès. Ces intoxications sont le plus souvent liées à un **défaut de fonctionnement** sur un appareil de chauffage à combustible. Avant la réutilisation de ces appareils, faites intervenir un professionnel pour **faire vérifier et entretenir**, chauffe-eaux, chaudières, inserts, poêles et conduits de fumée ; il est également recommandé **d'aérer ou ventiler les pièces**, ne pas obstruer les grilles d'aération et conduits de fumée même en période de grand froid.

Boîte aux lettres (rappel)

Selon les vœux des services de la Poste, nous vous demandons de bien vouloir

inscrire sur vos boîtes aux lettres, le ou les noms et prénoms des résidents en gros caractères et lisibles (ainsi que le numéro pour ceux qui résident dans les lotissements), afin que les agents chargés de la distribution du courrier puissent accomplir leur mission avec efficacité et précision.

Rappel de quelques coordonnées téléphoniques

VEOLIA eau

changement de coordonnées téléphoniques. Appeler désormais le **05 67 16 03 80** : uniquement pour les coupures d'eau avant compteur. Nous rappelons également que les demandes de nouveaux raccordements au réseau, pose de compteur, changement de nom sur les factures et tout autre modification doivent être effectuées en mairie

Gendarmerie Nationale de Pamiers : 05 34 01 20 70 et le 17 ou le 112 en cas d'urgence.

Le Maire :

Personnel : 05 61 67 12 93

Portable : 06 67 19 89 96

Mairie : 05 61 67 14 50

Site internet : www.madiere.fr ■

Vie sociale

R.P.I. DU TERREFORT

Le 21 juillet 2021, une réunion a eu lieu à la **Sous-Préfecture de PAMIERS**, sous l'autorité de Mme LA SOUS-PRÉFÈTE, à laquelle étaient conviées **les communes de BEZAC, ESCOSSE et MADIÈRE**, la **Communauté de Communes** ainsi que **l'Inspection d'Académie**, afin de traiter des problématiques liées au R.P.I. du Terrefort que nous avons évoqué lors de notre bulletin de juin 2021. Dès son intervention, **Mme LA SOUS-PRÉFÈTE** a déclaré qu'elle considérait que l'organisation et le fonctionnement actuels du R.P.I. n'étaient plus viables et qu'il était impératif de trouver, tous ensemble, **une nouvelle organisation** pour cette structure, de préférence, avant la fin de l'année 2021, avec une prise d'effet au plus tard à la rentrée de septembre 2022 ; Mme LA SOUS-PRÉFÈTE se référait aussi au rapport de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes qui a examiné le budget de la commune de MADIÈRE, et qui stipule concernant nos dépenses liées aux charges du R.P.I. : « *les dépenses au titre du Regroupement Pédagogique Intercommunal, dont l'augmentation du coût par enfant scolarisé et par mois a été très importante depuis plusieurs années impactent les charges communales. De plus, l'absence de budget annexe consacrée à ce R.P.I., par commune disposant d'une école ne permet pas un isolement stricte des dépenses qui y sont consacrées. Ses dépenses se confondent au budget principal des communes respectives (BEZAC ET ESCOSSE). Considérant la situation financière de la commune, ce*

périmètre du R.P.I n'est actuellement plus viable pour la commune de MADIÈRE à ce coût par élève scolarisé ».

Suite à cette réunion, **Mme LA SOUS-PRÉFÈTE a officiellement mandaté la Communauté de Communes** pour réaliser un audit auprès des écoles primaires rurales situées sur le territoire communautaire, afin de réaliser des comparatifs en termes d'organisation et de fonctionnement. Parmi les solutions envisagées, **la création d'un SIVE** (Syndicat Intercommunal à Vocation Éducative) a été évoquée. A ce titre, et à l'initiative de la Communauté de Communes, une réunion a eu lieu **le 10 août 2021** pour évoquer ce sujet, à laquelle quatre communes sur huit du TERREFORT ont participé : **BEZAC, ESCOSSE, MADIÈRE et SAINT-AMANS** ainsi que la commune de « **Les PUJOLS** », qui a apporté son expérience dans la gestion concrète de leur S.I.V.E. Comme son nom l'indique, cette structure permet une **organisation indépendante** avec un budget propre et défini par l'ensemble des maires des communes membres du S.I.V.E ainsi que les différentes modalités de fonctionnement. A ce jour, pour le S.I.V.E. de « **Les PUJOLS** » **le coût de fonctionnement seul est de 1135 €** par élève et par an, et **fonctionnements + investissements de 1500 €**. **Le 8 octobre dernier, le R.P.I. DU TERREFORT** s'est réuni à l'initiative des communes d'ESCOSSE et BEZAC pour faire le point de la situation actuelle et évoquer le principe de la création d'un SIVE. **Après un long débat, plusieurs communes dont BEZAC** se sont prononcées contre l'instauration d'un SIVE,

d'autres communes, ESCOSSE et MADIÈRE entre autres, sont plutôt favorables sur le principe à condition que toutes les communes soient d'accord sur les différentes modalités de fonctionnement définies dans les statuts.

Devant cette situation encore confuse, il a été décidé d'attendre le **résultat de l'audit réalisé dans la Communauté de Communes** qui nous permettra, peut-être, de trouver la meilleure solution possible dans l'intérêt des communes membres de notre R.P.I. actuel.

Ils ont eu leur Baccalauréat

- Maelys Pazzottu
- Anne-Sophie François
- Johan Parriente

Nos encouragements pour la poursuite de leurs études.

Jardin des sens et mini-golf

La saison au Jardin s'est très bien passée avec de nombreux clients enthousiastes de découvrir le parc et ses jardins ! Des bénévoles ont été également accueilli et ont participé à l'entretien du jardin. De plus, 3 stagiaires de l'université de Montpellier sont venus 2 semaines durant le mois de juin...

Une bonne saison dans l'ensemble et vivement l'an prochain !

Médiathèque

Mercredi de 15h à 18h

Samedi de 10h à 12h

Et quelques mardis réservés aux scolaires. ■

Associations

Ça fait du bien !...

Vendredi 24 septembre 2021, près de 80 Madiérans ont répondu présent et se sont retrouvés à la salle polyvalente de Madière à l'initiative du Comité des Fêtes pour partager un agréable et délicieux apéritif dînatoire. L'occasion de partager le verre de l'amitié et prendre le plaisir tant attendu de se rencontrer après en avoir été privé

durant de longs mois. La volonté du Comité des Fêtes est aujourd'hui de relancer les initiatives, et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Pour rejoindre l'équipe, n'hésitez donc pas à contacter : Thierry au 06 47 10 85 16 ou



Arnaud au 06 42 72 06 64

Merci au Comité des Fêtes pour cette belle initiative ! ■

ETAT CIVIL

Naissance

- le 19 septembre 2021 : Amandine au foyer d'Élodie JOLY et Sébastien ESCUDIER à qui nous souhaitons la bienvenue à MADIÈRE

Mariage

- le 21 août 2021 : Barbara CERVERA et Benoît CALMON se sont unis pour le plus grand plaisir de leurs familles et amis, et de leur fille Eléna. ■

Dans chacun des prochains numéros de notre journal, des talents de notre commune seront mis à l'honneur

Des talents près de chez nous !

GAEC MASSAT - Le Mesurié (Madière)

Aujourd'hui, c'est Céline, Christophe et Nicolas qui nous reçoivent au sein de leur exploitation au Mesurié à Madière. Pour nos hôtes, l'agriculture et l'élevage font partie d'une histoire de famille et d'une passion du métier.



C'est en 1991 que Christophe reprend l'exploitation familiale et c'est en 2006 que Céline le rejoint. Ils créent alors un atelier de transformation en vente directe de volailles, porc et bovins. En 2018, leur fils Nicolas, animé par la même passion que ses parents, les rejoint sur l'exploitation.

La famille Massat pratique et défend des valeurs telles que l'agriculture raisonnée qui garantit la qualité et la traçabilité des animaux. Elevés dans le respect de leur bien-être, ils sont nourris avec les céréales et le foin produits sur l'exploitation.

Alors, n'oubliez pas de manger sain, de manger local en profitant d'un circuit court... à proximité de chez vous !

Pour plus d'informations, toute commande de viande et/ou d'idées cadeaux sous forme de paniers fermiers, n'hésitez pas à les contacter :

Tél : 06 01 96 96 01 ou 05 61 67 01 02

Site internet legaecmassat.fr ■

Mangez sain,
mangez local, pensez
le GAEC MASSAT.



Communauté de communes

- **Le projet de territoire**, qui a pour objet de définir un véritable projet commun d'intérêt local sur le moyen et long terme, se poursuit et devrait être finalisé vers mi-2022. Il doit fixer les **orientations stratégiques pour l'ensemble de nos communes**, regroupées dans des compétences communautaires au service de nos populations.
- **Le pacte financier et fiscal** qui sera abordé en 2022, sera la suite logique du projet de territoire afin de **déterminer les besoins en terme de moyens financiers** pour réaliser dans le temps le projet de territoire
- **La fiscalité professionnelle unique (F.P.U.)** a été adoptée en Conseil Communautaire le 30 septembre dernier, et permettra à la Communauté de Communes de percevoir les taxes professionnelles à la place des communes, qui elles, seront compensées pour ne pas impacter leurs recettes budgétaires. ■

